

Fonds d'investissement climatiques

PPCR/SC.11/4
11 octobre 2012

Réunion du sous-comité du PPCR
Istanbul (Turquie)
1^{er} novembre 2012

Point 4 de l'ordre du jour

**PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES —
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE**

PROJET DE DECISION

Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.11/4, *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques – Papouasie-Nouvelle-Guinée*, un pays participant au Programme régional pour le Pacifique,

- a) approuve le SPCR en tant que cadre pour affiner le projet envisagé dans le programme stratégique, et prend note de la demande de financement de 25 millions de dollars sous forme de dons ;
- b) reconnaît que la qualité du projet en question jouera un rôle important dans la décision du sous-comité, lorsque le projet lui sera soumis pour approbation d'un financement au titre du PPCR ;
- c) approuve un financement total par le PPCR de 750 000 dollars à titre de don pour la préparation du projet prévu dans le cadre du SPCR et qui doit être exécuté par la BASD ;
- e) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision du projet susmentionné et approuve une première tranche de financement de 196 958 dollars pour ces services assurés par les BMD ;
- f) prie le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la BASD de prendre en considération, dans la suite de la préparation du projet, les observations que les membres du Sous-comité auront communiquées par écrit avant le 15 novembre 2012.